



Conakry le 02./10./2020

### **SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**N° Don IDA H-985-GN      Date début : 05/10/2020      Date Limite : 20/10/2020**

**Client:** Ministère de la Jeunesse (MJ)/Projet BoCEJ

**Type:** Sollicitation de manifestations d'intérêt

**Titre:** Recrutement d'un Consultant Spécialiste en Sauvegarde Environnementale.

#### **A- CONTEXTE**

Le projet « Booster les compétences pour l'employabilité des jeunes en Guinée » est une initiative du gouvernement guinéen financé par la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement. Il a pour objectif d'améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes guinéens ainsi que de renforcer la gouvernance des établissements de formation professionnelle, technique et supérieur. Ce Projet comprend les trois (3) composantes suivantes :

- 1- Le Fonds Compétitifs pour les Compétences et l'employabilité (FCCE) - composante-1 qui vise à :
  - (i) Créer dans les établissements de formation des programmes innovants reliés aux secteurs économiques,
  - (ii) Modifier la culture institutionnelle vers une approche davantage basée sur les résultats,
  - (iii) Améliorer l'efficacité des programmes de formation grâce à un partenariat public-privé (PPP).

Le FCCE est mise en œuvre par un Secrétariat Technique, supervisé par un Comité de Pilotage appelé Conseil du Fonds Compétitif (CFC) composé de Seize (16) membres dont cinq (5) du secteur privé, cinq (5) du secteur de l'enseignement supérieur, cinq (5) du secteur de l'enseignement professionnel et un (1) du Ministère de l'Economie et des Finances).

- 2- Le Programme Education à l'Emploi (E2E) – composante-2, qui vise à faciliter l'accès des Jeunes diplômés, chômeurs, ainsi que les jeunes exclus en permanence du marché du travail en raison de chômage prolongé à une formation axée sur l'emploi dans les domaines professionnels techniques et / ou des compétences de base de l'employabilité (cognitives, non cognitives).

Cette composante est mise en œuvre par l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE), relevant du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail (METFP-ET).

- 3- La Composante « Appui Institutionnel et Cadre réglementaire » - Composante-3 qui vise à appuyer la révision du cadre réglementaire actuel des départements ministériels concernés, par une approche participative impliquant tous les services qui auront la responsabilité de réviser les textes en vigueur en cohérence avec les réformes en cours.

Une Equipe de travail « task-force » composée de points focaux des trois (3) ministères (Ministère de la Jeunesse, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et METFP-ET) est chargé du suivi et de l'exécution de cette composante.

A ce jour, dix-sept (17) sous-projets ont été validés par le Conseil du Fonds Compétitif (CFC) au terme de l'évaluation des propositions complètes présentées par les institutions de formations à l'issu du premier appel à candidature lancé 2016.

Au niveau du programme E2E, une base de données d'enregistrement en ligne des jeunes demandeurs d'emploi est mise en place ; des jeunes diplômés dont l'âge est compris entre 18 à 35 ans sont sélectionnés de cette base avec un pourcentage de 30% de filles, pour être orientés sur les différentes pistes Entreprenariat, Stage ou Formation de courte durée.

Sur le plan environnemental, il est prévu dans le projet l'équipement et la réhabilitation des installations existantes dans le cadre du FCCE, l'envoi en stage des jeunes diplômés dans les entreprises et l'incubation de jeunes diplômés porteurs de projet.

Lors de sa préparation, le projet avait déclenché une politique d'évaluation et de sauvegarde environnementale (OP 4.01).

En raison de la difficulté inhérente à la définition de ce que sont les impacts environnementaux sociaux réels des activités envisagées du projet et à déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a été préparé et diffusé dans le pays et au sein de l'Info Shop de la Banque mondiale le 19 mai 2014.

Ce CGES fourni un processus d'examen environnemental et social pour tous les travaux à venir et a donné un aperçu des méthodes et des procédures standards, avec des arrangements institutionnels pour le dépistage, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre et le suivi des PGES spécifiques.

Dans le but de minimiser et d'optimiser les impacts et effets potentiels du projet, outre ce Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) devra être défini pour la mise en œuvre, le suivi et la surveillance des dispositions institutionnelles à prendre dans le cadre de la réalisation des activités du projet.

Ce plan portera essentiellement d'une part :

- sur les activités des institutions de Formation bénéficiaires du Fonds Compétitif (Composante-1), notamment les risques liés à l'hygiène et la sécurité dans ces institutions (même s'ils existent déjà) et de l'opportunité de mise aux normes des structures ciblées, qui pour certaines sont dans un état de délabrement avancés (bâtiments vétustes) avec des installations à risques, des effectifs pléthoriques, des équipements et systèmes de protection inexistant.

Et d'autre part :

- dans la mise en œuvre du programme « Education à l’Emploi (E2E) » (Composante 2 du projet), notamment pour la prise en compte des aspects environnementaux dans les entreprises recevant des stagiaires et de tous les aspects sociaux lors de la sélection des jeunes diplômés (comme le genre au niveau des bénéficiaires de ce programme qui sont les jeunes demandeurs d’emplois âgés de 18 à 35 ans).

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un Spécialiste en politique de sauvegarde environnementale.

## **B- RESPONSABILITES**

Placé(e) sous l’autorité du Gestionnaire du Projet BoCEJ, le (la) Spécialiste en sauvegarde environnementale travaillera étroitement avec le Spécialiste en politique de sauvegarde sociale ainsi que tous les services impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Dans l’exercice de ses fonctions, le (la) Spécialiste en sauvegarde environnementale doit assumer les fonctions et tâches principales suivantes :

### **I. Au niveau du Fonds Compétitifs (Composanate-1) :**

- Appuyer les institutions lauréates dans les aspects sociaux de l’évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) des sous-projets ;
- Développer une grille environnementale de présélection des sous-projets afin de déterminer les impacts environnementaux et sociaux potentiellement défavorables pendant les travaux, l’exploitation sur les paramètres biophysiques et socioculturels et économiques suscités (screening) ;
- Veiller à l’appropriation des documents de sauvegarde (gestion) environnementale par les équipes des sous- projets, les parties prenantes aux projets et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets ;
- Identifier, évaluer et mesurer, directement ou à travers une tierce personne, l’ampleur des impacts positifs et négatifs potentiels direct et indirect et les risques sociaux dans les zones d’intervention du projet et des sous-projets du FCCE.
- S’assurer de l’intégration des politiques de sauvegarde environnementale dans la conception, planification et exécution des sous-projets en rapport avec les indicateurs du projet ;
- Apporter son appui dans la sélection des entreprises/prestataires (ou sous-traitants) devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementales et sociales ;
- Veiller à la mise en œuvre au niveau des sous-projets des mesures sauvegardes environnementales et sociales prévues dans le CGES ;
- Concevoir et assurer la gestion par les chargés de projet (mise à jour, diffusion et gestion de l’information, etc.) de la base de données du suivi environnemental relatives à tous les sous-projets FCCE ;
- Sensibiliser les acteurs impliqués dans la gestion du FCCE (chargés de projets, coordinateur du fonds, membres du CFC) à la notion de sauvegarde environnementale ;
- Analyser les rapports périodiques relatifs aux activités en matière de sauvegarde environnementale des sous-projets ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) des rapports des missions de supervision de la Banque mondiale portant sur les sous-projets ;
- Contribuer à toute autre activité relative aux aspects environnementaux des sous-projets.

## **II. Au niveau du projet dans son entièreté :**

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, en étroitement collaboration avec le Spécialiste en politique de sauvegarde sociale aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux du projet en général.

A ce titre, il aura pour tâches de :

- S'approprier i) des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale qui comprennent à la fois, les Politiques Opérationnelles (OP) et les Procédures de la Banque (PB) ; ii) du cadre institutionnel, légal et réglementaire de référence pour l'évaluation environnementale en Guinée ; iii) ainsi que des législations et traités internationaux sur l'environnement, signés par la Guinée ; et qui sont en relation avec le Projet ;
- S'assurer de la prise en compte des dispositions de ces politiques en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des activités du projet ;
- S'assurer, en accord avec le Coordinateur, que les politiques environnementaux de mise en œuvre du projet BoCEJ notamment au niveau du FCCE, sont effectivement exécutées conformément à l'accord de financement du projet, aux procédures de la Banque Mondiale et à la réglementation guinéenne en la matière ;
- Veillera, en accord avec le spécialiste en passation de marchés, à l'intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des activités du projet dans son entièreté ;
  - Mettre en œuvre le programme de suivi de ces aspects à travers les indicateurs environnementaux et sociaux types développés pour le suivi-évaluation donnée de référence, fréquence des collectes, responsabilités etc.).
- Mettre en œuvre, en relation avec le Spécialiste en sauvegarde sociale, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet définissant le plan de mise en œuvre, du suivi et de la surveillance des dispositions institutionnelles à prendre dans le cadre du projet et les activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.
- Veiller au respect des mécanismes et arrangements institutionnels de mise en œuvre du PGES, clarifiant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet.
  - Contribuer au renforcement des capacités des agences d'exécution impliquées dans la mise en œuvre du PGES, tel que prévu, à travers la sensibilisation aux problématiques environnementales et sociales du projet, le renforcement institutionnel et/ou le renforcement des capacités techniques ;
  - Organiser des consultations avec les acteurs clés et les personnes potentiellement affectées dans le cadre de la mise en œuvre du PGES afin de prendre leurs préoccupations en compte ;
  - Produire des rapports sur le suivi des aspects environnementaux (niveau d'exécution, contraintes, suggestions de solutions) qui serviront à alimenter le chapitre ou la section « Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale » du rapport périodique global d'avancement du Projet.

## **C- Profil du consultant**

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Être titulaire d'un diplôme d'au moins Bac+5 dans une science de l'environnement (ingénierie, génie civil, écologie, géographie, agronomie, sociologie rurale, etc.) ou disposer d'une attestation de formation continue en évaluation environnementale.
- Avoir une expérience avérée au moins 05 ans dans la mise œuvre des politiques de sauvegardes environnementale et sociale au niveau des projets de développement financés par la Banque mondiale ; la Société Financière Internationale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, ou toute autre institution disposant des normes internationales en matière de gestion environnementale
- Avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins trois (03) études (évaluation environnementale et sociale stratégique ; cadre de gestion environnementale et sociale ; cadre de la politique de réinstallation ; étude d'impact environnemental et social ; audits ; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers (dont la Banque mondiale), les grands projets miniers, de routes ou de barrages
- Des formations complémentaires en matière d'évaluation et de gestion environnementales, seraient des atouts.

## **D- Aptitudes et qualités**

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationales et internationales applicables en matière de sauvegarde environnementale ;
- Être familiarisé(e) avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, ou des politiques en matière de sauvegarde environnementale et sociale des autres partenaires techniques et financiers ;
- Pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
- Être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle.

## **E- Méthode de Sélection et Conditions d'emploi :**

Le spécialiste en sauvegarde environnementale du projet sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des consultants individuels définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et Août 2018.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Dans le cas où un candidat fonctionnaire serait retenu, il ne pourra signer son contrat de consultant sur financement de la Banque mondiale que s'il fournit l'acte de la Fonction Publique qui met fin à sa rémunération en tant que fonctionnaire de l'Etat.

## **F- Evaluation annuelle et Critères de performance**

Les performances du responsable spécialiste en sauvegarde environnementale du projet seront évaluées annuellement par le Gestionnaire du projet, sur la base d'un contrat de performance. Les critères d'évaluation seront définis de commun accord entre le spécialiste en sauvegarde environnementale, le Gestionnaire du projet et l'IDA. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et soumis à la non objection de l'IDA.

## **G- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

Le ou la spécialiste en sauvegardes environnementales sera basé (e) au sein du secrétariat technique (SE) à Conakry et dépendra hiérarchiquement du Gestionnaire du projet.

La durée du contrat sera pour une période d'un an renouvelable à la suite d'une évaluation satisfaisante avec une période d'essai de 3 mois.

Les consultants intéressés répondant au profil demandé, sont invités à manifester leur intérêt en faisant acte de candidature et en fournissant les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits ci-dessus.

**Un Consultant** sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous du **lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT**.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **20 octobre 2020 à 13 H.**

Outre l'original, le nombre de copies demandé est de **trois (3)**; la soumission de candidature par voie électronique sur respect des délais GMT susmentionnés est acceptée.

### **Secrétariat Exécutif du Projet**

**« Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes en Guinée »,  
Immeuble KATEX 4ème étage Appartement A8, Près du siège social de Cellcom-Guinée  
Quartier Almamya, Commune de Kaloum,  
Email : bocej.gn@gmail.com  
Tél : (+224) 655 91 48 91  
Conakry; République de Guinée.**

**Le Gestionnaire de Projet**